



Séance du Conseil municipal du mardi 9 décembre 2025

Procès-verbal

Présents	Mme Françoise CERUTTI, présidente	Exécutif	M. Éric GARDI, maire
	M. Jacques HUTIN, vice-président		M. Blaise BOSSON
	M. Claude BAGNOUD		M. Olivier GOY
	M. Thierry BUBLOZ		
	Mme Candice EISSLER GROS	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	M. Alain FILOGRANA		
	M. Patrick GIROD	Procès-verbaliste	M. Romain PAWLAK
	M. Lucien HOTTELIER		
	M. Lucas ISELI		
	M. Philippe ISELI		
	M. Daniel MENETREY		
	M. Johann ROSATTI		
Excusé	M. Patrick FISCHLER		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2025
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
 - Délibérations**
 - D 09-2025 P : indemnités allouées en 2026 aux membres de l'exécutif
 - D 10-2025 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2026
 - rapport de la commission des finances du 17 novembre 2025
 - D 11-2025 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 400'000.- pour un amortissement complémentaire
 - D 12-2025 P : crédit d'engagement de CHF 45'800.- destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
 - D 13-2025 P : demande de naturalisation n° 2025/0501 (huis clos)
 5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2026 (proposition : 03.02 ; 17.03 ; **lundi** 11.05 ; 23.06)
 7. Communications des commissions
 8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 9. Questions et divers
-



Mme CERUTTI ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **M. FISCHLER**.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2025

M. HUTIN demande, dans le dernier paragraphe du point 3.2, qui de l'avocat ou du procureur a demandé les échanges entre la Sablière et le GESDEC. **M. GARDI** confirme qu'il s'agit de l'avocat, mais il dit qu'il convient de préciser que toutes les correspondances entre le GESDEC et la Sablière du Cannelet ont été demandées, et non pas uniquement les échanges électroniques.

M. HUTIN explique de manière générale le projet des stationnements sur le chemin des Quoattes. **M. GARDI** ajoute et précise que les places existantes seront maintenues, mais qu'une interdiction de stationnement au niveau du terminus du bus sera installée pour éviter le stationnement sauvage.

M. BOSSON suggère que le terme « salon de thé » soit remplacé par « tea-room » dans le dernier paragraphe du point 3.4.

Enfin, **M. GARDI** indique qu'au point 3.3, il faut préciser que la Commune a donné un préavis négatif contre une requête en autorisation d'exploiter une installation provisoire d'élimination de déchets minéraux.

Les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 à l'unanimité (11).

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. HUTIN salue l'organisation de l'inauguration des nouveaux immeubles aux terrains Portier.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet

M. GARDI signale deux articles parus dans la presse au sujet de la Sablière du Cannelet. Il note le départ à la retraite du directeur du service de géologie, sol et déchets (GESDEC).

M. GARDI procède également à un récapitulatif des faits. Après la séance tenue le 22 octobre entre la Commune, l'Office cantonal de l'environnement (OCEV) et le GESDEC, ce dernier a envoyé un courrier à la Sablière du Cannelet pour demander la mise en place d'un échéancier. La Sablière a répondu qu'il lui était impossible de respecter les délais pour évacuer



le site selon un cycle vertueux et qu'elle visait une remise en état du site pour le printemps 2027. Le GESDEC a dès lors mis la Sablière en demeure de s'exécuter d'ici au 15 décembre 2025, ce qui constitue une prolongation du premier délai fixé au 31 juillet 2025.

M. GARDI indique également que la Commune a déposé une plainte pénale auprès du Ministère public contre la Sablière du Cannelet et tous les tiers visés pour insoumission à une décision de l'autorité, abus d'autorité et, le cas échéant, gestion déloyale des intérêts publics. Par ailleurs, compte tenu de l'inaction du Canton, un projet de dénonciation auprès du Conseil fédéral a été rédigé pour inexécution de l'arrêt du 31 mai 2024.

3.2 Gravière MASA

Le GESDEC a répondu à la Commune le 12 novembre 2025 pour indiquer que sa position n'avait pas évolué, à savoir que le projet de la gravière MASA est modifié de manière que seuls les déchets minéraux en lien avec l'aménagement de leur casier B puissent être stockés.

3.3 Modification parcellaire

Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour traiter de ce sujet à huis clos.

3.4 Nouvelle secrétaire communale

M. GARDI annonce la prise de fonction prochaine de la nouvelle secrétaire municipale, qui commencera dès le mois de février 2026, d'abord à temps partiel puis à temps plein.

3.5 Zones 30

M. BOSSON signale que les panneaux de la zone 30 seront installés d'ici à la fin de la semaine, ainsi que les zones de prémarquage au sol. Les marquages définitifs seront effectués dès à présent et jusqu'au printemps, en fonction de la météo. **M. BUBLOZ** demande si la limitation de vitesse à 30 km/h est déjà en vigueur, ce à quoi **M. BOSSON** répond par l'affirmative, la signalisation verticale faisant foi.

Il indique en outre que la réalisation du trottoir allant de la route de Chancy à la route de Pré-Recoux se fera durant le premier semestre 2026. **M. Lucas ISELI** demande quel type de trottoir sera construit. **M. BOSSON** répond qu'il s'agira d'un trottoir en granit dont les spécificités seront décidées en commission.

3.6 Inauguration des terrains Portier

M. BOSSON souligne le succès de l'inauguration du nouveau quartier intergénérationnel. Il y avait 170 inscrits, mais il estime que les personnes présentes étaient plus nombreuses. Il note que le public a apprécié les constructions, qui s'inscrivent bien dans le paysage du village d'Athenaz. Il souligne l'enthousiasme suscité par la nouvelle place, la fontaine et les murs en pisé.



Mme EISLER GROS abonde dans ce sens, mais regrette que l'annonce de l'inauguration ait été tardive aux dires de certains communiers.

M. HUTIN note que certains carrelages des appartements n'avaient pas encore de joint. **M. BOSSON** précise que l'état des lieux du bâtiment B a déjà été effectué, mais pas encore celui du bâtiment A. **M. HUTIN** questionne également l'absence de volets ou de stores, remplacés par des toiles, et s'interroge sur la fragilité de ces dernières. **M. BOSSON** indique qu'une remarque a été faite aux architectes à ce sujet et qu'il leur a été demandé de chiffrer la pose de stores à lamelles au rez-de-chaussée, pour des raisons de sécurité.

3.7 Projet de vente du bâtiment communal sis route de Grenand 12

Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour traiter de ce sujet à huis clos.

3.8 Programme « Culture et Rencontre »

M. GOY indique avoir été désigné comme représentant des communes de la Champagne au sein du programme « Culture et Rencontre ». Il rappelle que l'ensemble des communes contribuent au programme à hauteur de 113'300 francs, auxquels s'ajoute la contribution du Canton.

M. GOY salue la réussite d'une soirée de prévention sur les addictions organisée le 4 décembre par le BUPP, à laquelle ont participé 25 jeunes.

M. GOY signale enfin que le public a répondu présent à la Nuit des Big Bands et que le bilan final de la manifestation sera établi quelques jours plus tard. Les orchestres participants ont fait part de leur satisfaction quant à la qualité du son et à l'organisation. La prochaine édition pourrait se tenir l'année prochaine ou l'année d'après.

4. Proposition de l'Exécutif

Délibérations

▪ D 09-2025 P : indemnités allouées en 2026 aux membres de l'exécutif

Les membres du Conseil votent à l'unanimité (11) pour l'entrée en matière.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2025,

Par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention (11),

DÉCIDE



1. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à 45'600 F et un supplément unique de 2'000 F pour le Maire, soit 138'800 F au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 28'500 F au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :

012.300	Indemnités aux Conseillers administratifs
011.300	Indemnités aux Conseillers municipaux

▪ **D 10-2025 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2026**

➤ rapport de la commission des finances du 17 novembre 2025

M. BUBLOZ dit que la séance de la commission des finances s'est tenue le lundi 26 novembre et que tous les membres étaient présents.

Le budget 2026 prévoit des revenus de 6'347'250 francs, en hausse de 16,7% et des charges de 6'026'258 francs, en hausse de 8,6%. L'excédent budgétaire prévu est de 320'992 francs.

M. BUBLOZ note que les charges courantes de fonctionnement de la Commune, sur lesquels le Conseil n'a pas de levier d'action, représentent 80 à 90% du budget.

Il souligne par ailleurs qu'une discussion a eu lieu sur la baisse du centime additionnel de 1 point, soit de 50 à 49. Cette proposition s'appuie premièrement sur la hausse de 70% de la péréquation financière, bien que l'évolution future de celle-ci soit incertaine. Deuxièmement, **M. BUBLOZ** met en avant les revenus tirés des immeubles aux terrains Portier, qui avaient jusque-là constitué des dépenses. Les entrées de loyers sont estimées à 837'000 francs, auxquels il faut retrancher les taux d'intérêts bancaires, ainsi que les charges d'exploitation estimées à 193'000, pour un solde positif de 322'000 francs. Le rendement du projet est de 1,15%, un taux relativement bas dû aux loyers modérés. **M. BUBLOZ** souligne en outre que le budget 2025, initialement prévu comme déficitaire, pourrait finalement être positif. Cela devra être confirmé à la clôture des comptes au printemps 2026.

La baisse du centime additionnel aurait un impact de 70'000 francs sur le montant des recettes communales, ce qui représente 1% du budget. Les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité (6) la baisse du centime additionnel.

M. FILOGRANA se prononce contre la baisse du centime additionnel. Il souligne les faibles gains pour la Commune et estime qu'une situation financière plus confortable permettrait de développer davantage de projets. **M. BUBLOZ** dit que cette baisse de 1 point permettrait de marquer la fin du chantier des terrains Portier et servir de signal politique pour



montrer la dynamique de la Commune. Cette baisse ne remettrait selon lui pas en cause d'éventuels projets.

M. BUBLOZ liste une série d'autres points évoqués en commission :

- Les indemnités de l'Exécutif ;
- la hausse de 4% des charges du personnel de la Commune ;
- un montant de 35'000 francs prévus pour la peinture pour la rénovation de l'école d'Athenaz ;
- le coût de 175'000 francs pour les cinq places de crèches ;
- la fin du transport par bus scolaires assumé par la commune de Bernex ; l'Exécutif devra trouver une solution de remplacement ;
- diverses subventions pour la bibliothèque, la vogue, l'urban training, l'achat de vélos électriques ;
- des sommes prévues pour l'entretien des routes et des bâtiments ;
- des subventions pour les voyages scolaires ;
- le coût de la levée des déchets, d'un montant de 250'000 francs.

M. BUBLOZ signale que les journées de ski de la Commune sont en pause pour l'année 2026 compte tenu du peu d'intérêt émis par les communiers.

Les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité (11) pour l'entrée en matière.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2025,

Par 10 voix pour, 1 contre et 0 abstention (11),

DÉCIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de 6'026'258 F aux charges et de 6'347'250 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 320'992 F.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de plus 320'992 F et résultat extraordinaire de 0 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 49 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 0 centime.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.



- **D 11-2025 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 400'000.- pour un amortissement complémentaire**

M. BOSSON explique que la Commune anticipe des bénéfices. Il s'agit ici de voter avant le 31 décembre sur un amortissement à concurrence de 400'000 francs (selon les bénéfices éventuels qui seront enregistrés lors de la future clôture des comptes). **M. BUBLOZ** rappelle que des délibérations similaires ont été votées les années précédentes.

Les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité (11) pour l'entrée en matière.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2025,

Par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention (11),

DÉCIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la transformation de la Mairie pour un montant de 400'000 francs.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 029.383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 400'000 francs.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

- **D 12-2025 P : crédit d'engagement de CHF 45'800.- destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

M. BOSSON précise que la Commune a reçu 400'000 francs de la part du FIDU pour la construction du quartier intergénérationnel. **M. GARDI** explique qu'il y a un retour de subvention quand les communes créent des logements.

Les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité (11) pour l'entrée en matière.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2025,

Par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention (11),

DÉCIDE



1. D'ouvrir au Maire un crédit de 45'800 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

D 13-2025 P : demande de naturalisation n° 2025/0501 (huis clos)

Les discussions se déroulent obligatoirement à huis clos.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2025,

Par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention (12),

DÉCIDE

1. De se prononcer en faveur de la demande de naturalisation n° 2025/0501.

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2026 (proposition : 03.02 ; 17.03 ; lundi 11.05 ; 23.06)

Mme CERUTTI précise que la séance du 11 mai est dédiée aux comptes.

Mme EISSLER GROS suggère d'avancer d'une semaine la date de la dernière séance en juin, qui coïncide avec la dernière semaine scolaire, déjà chargée. Constatant une absence d'opposition, **Mme CERUTTI** valide cette proposition et fixe la date de la dernière séance au 16 juin 2026. **M. GARDI** précise que le bureau sera dès lors déplacé du 8 juin 2026 à la semaine qui précède.

7. Communications des commissions



M. HUTIN dit que les Services industriels genevois (SIG) ont proposé pour le chauffage du CCA quatre pompes à air chaud. L'entretien a été fructueux, mais aucune décision n'a encore été prise.

8. Communication des dates des prochaines séances des commissions

- Commission finances et économie : à fixer
- Commission travaux et sécurité : 19 janvier à 20h00
- Commission sociale, scolaire et culture : 12 janvier à 20h00
- Commission énergie et environnement : à fixer
- Commission aménagement et mobilité : à fixer

9. Questions et divers

Mme CERUTTI s'enquiert de l'état des discussions avec la Paroisse quant à son projet de construction. **M. GARDI** indique que la Paroisse est ouverte aux discussions et à l'idée d'un projet plus petit. Il suggère de proposer à la Paroisse deux dates pour une séance avec le Conseil.

Les membres du Conseil s'accordent sur les dates du jeudi 22 janvier 2026 à 18h30 et du mercredi 28 janvier 2026 à 20h00, qui seront transmises à la Paroisse.

M. Philippe ISELI demande comment seront comptabilisés les revenus du bâtiment communal sis route de Grenand 12, si celui-ci était vendu. **M. GARDI** indique qu'ils seront versés dans la fortune de la Commune et ne seront pas comptabilisés dans le budget.

M. GANGLOFF rappelle que seront calculés en début d'année 2026 les jetons de présence. Il demande aux présidents de commission de vérifier que toutes les listes de présence ont bien été transmises au secrétariat de même que les éventuels procès-verbaux de commission. Il demande également aux nouveaux membres du Conseil de lui transmettre leurs coordonnées bancaires.

Il est également rappelé la tenue du Noël des Aînés. Les membres du Conseil sont invités à transmettre leurs disponibilités pour venir préparer la salle dès 13h30 ou faire le service dès 18h30.

Mme EISLER GROS remercie la commission des finances et la félicite pour son rapport.

M. BAGNOUD salue le bon déroulement de la Fenêtre de l'Avent. **Mme CERUTTI** signale que la nourriture n'était pas totalement suffisante.

M. FILOGRANA souligne que la gratifieria a été appréciée par les participants, mais il déplore le manque de soutien de la Commune, soulignant que le tout-ménage n'est pas parti et que l'appui logistique était limité. Il note que la quantité de boissons fournies était à la baisse



par rapport aux années précédentes et que du vin vaudois de 2016 a été proposé, ce qui ne donnerait pas un bon signe aux vignerons de la commune. Il rappelle que l'objectif de l'évènement est de dynamiser la commune et d'améliorer son image environnementale.

M. GARDI souligne qu'il revient à toute la commission culture de s'impliquer et non pas seulement à **M. FILOGRANA**. Ce dernier remercie **M. ROSATTI** pour son investissement.

M. GARDI remercie les membres du Conseil et leur souhaite de bonnes fêtes.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
la présidente du Conseil clôt la séance à 20h29.**

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil